AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-5-66 501375

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Bulletin n° 68 - MAI 1966

VIGNE

MILDIOU : Comme chaque année, la Station d'Avertissements ouvre un concours pour la détection des premières taches ; les lauréats sont récompensés par une prime de 10 Francs.

Pour obtenir cette prime, nous envoyer la feuille contaminée et le questionnaire ci-joint dûment rempli.

BRENNER : Une recrudescence de cette maladie a été constatée ces dernières années, localement en Saône-et-Loire et Côte d'Or. Les dégâts sur feuilles sont caractérisés par des taches de couleur rouge brunâtre localisées entre les nervures. L'application du traitement est recommandée dès que les jeunes pousses montrent trois feuilles étalées, à l'aide de produits organo-cupriques, ou de certains organiques.

ARAIGNEES ROUGES : Par suite des conditions climatiques d'Avril, les éclosions des oeufs d'hiver d'araignées rouges et la présence d'araignées jaunes ont été constatées la semaine dernière.

Dans les "climats" ayant subi de fortes attaques en Septembre dernier, et dans lesquels le traitement de fin de saison n'a pas été effectué, surveiller l'évolution des ravageurs et effectuer le traitement par une belle journée ensoleillée.

Les produits à utiliser sont de deux types :
- acaricides systémiques (
- acaricides de contact) liste au verso : arbres fruitiers.

N.B. - Il est encore trop tôt pour utiliser un mélange acaricide + ovicide d'été.

ACARIOSE : Le traitement appliqué contre les araignées rouges est efficace contre l'acariose.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER & DU POMMIER : Les premières taches sur pommier venant d'être observées de nouvelles sorties vont se produire tout au long de la première décade de Mai.

Le danger de contamination est important, il convient de renouveler la protection anti-tavelures dès réception de cette note. Les arboriculteurs dont les vergers ont été traités après les pluies du 23 au 25 Avril pourront repousser la nouvelle application en fin de semaine.

MONILIA (CERISIERS) : Dans les secteurs où le Monilia sévit avec gravité (Doubs - Haute-Saône notamment), il est recommandé de serrer les traitements fongicides aux stades F (fleur ouverte) et G (chute des pétales). Ne pas utiliser alors d'insecticide toxique pour les abeilles.

Après la chute complète des pétales (début de la nouaison) un traitement mixte est recommandé permettant d'agir à la fois contre plusieurs maladies cryptogamiques (Monilia, Corynéum, Ghomonia, anthracnose) et certains insectes (chenilles de Cheimatobie et pucerons noirs notamment) et acariens. Ajouter alors au fongicide un insecticide aussi polyvalent que possible.

PUCERONS DES POMMIERS, POIRIERS, PRUNIERS, etc... : Les températures plus élevées vont être favorables à la multiplication des divers pucerons, il est recommandé, au début des attaques, d'utiliser les aphicides et plus spécialement ceux systémiques cités dans le supplément du 23 Mars, si la végétation est suffisamment développée.

P.1.39

ARAIGNEES ROUGES : Les premières éclosions sont signalées. Il conviendra de surveiller le développement du parasite et en cas de pullulation, d'ajouter à la bouillie anti-tavelures un des acaricides cités ci-dessous :

- Produits homologués - en grammes de matière active par hectolitre de bouillie :

Carbophénothion	: 45	Phenkapton	: 30	Chlorfénizon	: 50
Parathion	: 25	Prothoate	: 30	Fénizon	: 50
Parathion méthyl	: 30	Déméton méthyl	: 50	Tétradifon	: 25
Diazinon	: 25	Déméton méthyl i	: 25	Chlorobensilate	: 25
E.P.N.	: 25	Oxydéméton méthyl	: 25	Binapacryl	: 50
Malathion	: 75	Diméthoate	: 30		
Azinphos	: 40	Dicofol	: 50		

- Produits en autorisation provisoire de vente : aux doses indiquées par les fabricants :

- Diéthion
- Formothion
- Medathion
- Phosalone
- Tetrasul
- Thioquinox
- Vamidothion

RAPPELS : Oïdium du pommier - Chenilles défoliatrices - Hoplocampe du pommier - Protection des abeilles.

PETITS FRUITS

ANTHRACNOSE DU GROSEILLIER & DU CASSISSIER : Renouveler le traitement.

ARAIGNEES ROUGES & JAUNES SUR FRAMBOISIER : Traiter avant la floraison avec de préférence un acaricide systémique.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON : Des pontes assez importantes viennent d'être déposées, il convient d'assurer dès à présent la protection des cultures d'oignons, poireaux, aulx et échalottes qui n'ont pas été traitées suivant nos indications contenues dans le bulletin n° 65 de février. L'on pourra : - soit appliquer des pulvérisations répétées tous les 10 jours à base d'esters phosphoriques (30 grammes,), de Diazinon (50 grammes) ou de Bromophos (50 grammes matière active/hectolitre).

- soit effectuer une pulvérisation du sol avec le Diéthion en apportant la dose de 50 à 60 grammes de matière active à l'are, à condition d'épandre une quantité de bouillie d'au moins 10 litres à l'are et de faire ensuite un léger binage pour enfouir le produit.

MOUCHE DU CHOU : Les adultes sont très actifs et les pontes déjà nombreuses, des larves sont déjà visibles sur plants repiqués provenant de semis effectués sous châssis ou tunnels plastiques. Il est conseillé de traiter dès réception de la note les plants en place ou dès la plantation pour les futurs repiquages. Des échecs ayant été constatés avec les produits organo-chlorés, on utilisera de préférence un produit à base d'esters phosphoriques (30 grammes), de Diazinon (50 grammes) ou de Bromophos (50 grammes matière active par hectolitre). La pulvérisation au pied des choux en apportant 70 à 100 cc par pied est suffisante, le traitement généralisé du sol ne s'impose pas.

PEGOMYIE SUR EPINARDS : Les premières pontes viennent d'être déposées ; nous conseillons d'effectuer au plus tôt un traitement préventif avant la pénétration des larves avec l'un des produits suivants (en grammes de matière active par hectare) :

Lindane	: 300	Parathion	: 150	Phosalone	600
Chlordane	: 1.000	Diazinon	: 150	Trichlorfon	300
Heptachlore	: 1.000	Azinphos	: 150	Mevinphos	: 400

Si dans certains secteurs, des galeries étaient déjà visibles, utiliser de préférence le Mevinphos (Phosdrin) mais son action fugace exigera un renouvellement du traitement dans les trois jours.

Rappelons que le délai d'emploi (voir note du 19 Avril) avant récolte doit être rigoureusement respecté.

MOUCHE DE L'ASPERGE : Dans les aspergeraies non en production, un traitement est actuellement conseillé, il devra être renouvelé au stade ramifications épanouies. On utilisera l une des matières actives suivantes : Diazinon (30 grammes), Endothion (50 grammes), Diméthoate (30 grammes), Formothion (50 grammes matière active/hectolitre).

MOUCHE DES SEMIS : Haricots - Pour éviter les attaques, on enrobera les graines avec l'un des produits suivants :

- 2 gr.5 (matière active) de Lindane, Aldrine, Dieldrine, pour 10 Kgs de graines,
- 5 gr. " " de Chlordane,
- 4 gr. " " d'Heptachlore.

FRAISIERS : MALADIE DES TACHES ROUGES & BOTRYTIS : Les traitements dirigés contre la maladie des taches rouges seront désormais également destinés à lutter contre le Botrytis. Il conviendra alors de choisir de préférence un produit à base de Captane (200 grammes,), de Phaltane (200 grammes) ou de Thirame (300 grammes de produit commercial/hectolitre).

COLZA

CHARANCON DES SILIQUES & CECIDOMYIE : Les sorties de charançons des siliques sont assez abondantes en ce moment. Se reporter à notre note du 19 Avril.

CEREALES DE PRINTEMPS

(Desherbage)

Rappelons que l'emploi de colorants nitrés ou d'Ioxynil en desherbage précoce est tout spécialement recommandé à proximité des vignes et autres cultures sensibles aux phytohormones.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 140

VIGNE

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU

Chaque envoi de feuille de vigne portant une tache de mildiou doit être accompagné de la fiche de renseignements.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom (1) ....

Adresse (1) ....

Commune où est situé le vignoble : ....

lieu-dit : ....

Cépages : ....

Situation de la feuille malade sur la souche (1ère, 2ème, 3ème, 4ème feuille), etc ....

Nombre de taches observées dans la parcelle : ....

Situation de la parcelle (2) : en côteau, en plaine, cuvette ....

Date de la découverte : ....

Date et signature :

(1) Ecrire très lisiblement.

(2) Rayer les mentions inutiles.

P141